

### **Pas touche à mes données**

On le sait, Ben Laden et ses consorts ont facilité la tâche de beaucoup de politiciens qui depuis longtemps rêvaient d'un monde orwellien. La lutte contre le terrorisme et le crime organisé a donné lieu à des lois liberticides et douteuses du point de vue des droits de l'homme. Dans son récent avis sur le projet de loi 5986 qui régleme entre autres l'accès aux banques de données par la police, la commission consultative des droits de l'homme (CCDH) exprime de sérieux doutes sur certaines dispositions. « Vu les failles évidentes dans notre système », argumente Victor Weitzel, « il est important que certaines zones grises disparaissent ». La CCDH réclame notamment que des empreintes digitales et photos ne pourront être prises que sur ordre du procureur d'Etat et que celles-ci ne pourront être consultées par des policiers qu'avec l'autorisation d'un juge d'instruction - sauf s'il s'agit de membres de la police judiciaire. De même pour l'Inspection Générale de la Police où l'accès devra être réservé à la haute hiérarchie. La CCDH exige aussi que les consultations des fichiers soient soumises à des contrôles réguliers et que la proportionnalité des consultations fasse partie intégrante des formations continues des agents déjà en place ainsi que de ceux qui suivront. Encore une fois, la CCDH ne peut que limiter la casse dans un Etat qui la met trop souvent devant le fait accompli.